



## **MISE EN PLACE D'UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TÉLÉ-ASSISTANCE**

Dans le cadre de la politique de soutien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, le Département propose depuis 2006 un dispositif départemental de téléassistance 7j/7, 24h/24, permettant de lutter contre l'isolement en apportant assistance et réconfort au domicile, et d'améliorer les conditions de vie quotidienne et de sécurité des bénéficiaires.

La mise en œuvre technique de ce service (installation, maintenance et gestion des appels) est confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un marché public, le Département assurant la gestion administrative (concomitamment avec les CCAS) et financière.

À l'issue de ce marché, le Département a fait le choix de déléguer la gestion complète du dispositif de téléassistance dans le cadre d'un futur contrat de concession de service public d'une durée de 5 ans, qui prendra effet le 24 octobre 2021.

**Les opérateurs intéressés peuvent retirer le Dossier de Consultation via le profil acheteur du Département de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr> au plus tard le 2 novembre 2020 à 12h00**